

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	8
Votants	8
procuration	0

L'an deux mil vingt-quatre le 19 décembre, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémie VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 12 décembre 2024

<b>Objet</b>
<b>N° 24/09/02</b>
<b>DETR 2025</b>  *  <b>Acquisition des deux niveaux supérieurs du bâtiment de la gare SNCF de Vallorcine</b>

**Présents** Monsieur Jérémie VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, Monsieur François COUTAGNE, Monsieur Gérard BURNET, Madame Rachel ROUSSET, Madame Dominique ANCEY

**Représentés**

**Absents excusés** Madame Guyonne FOURNIER

**Secrétaire de séance** M. François COUTAGNE

Le Maire informe le Conseil Municipal des échanges entre la commune et la SNCF, qui ont débuté en 2015 concernant la réhabilitation des deux niveaux supérieurs du bâtiment abritant la gare SNCF de Vallorcine. En 2023, la SNCF a fait part à la commune de sa volonté de vendre les 2 niveaux supérieurs de ce bien pour un montant de 176 000.00€. Fort de cette proposition, la commune a sollicité le pôle de compétence du Conseil Départemental afin de réaliser une étude de faisabilité sur les coûts qu'engendreraient une telle rénovation ; en effet, la commune se doit d'envisager l'ensemble des coûts relatifs à une telle réalisation avant toute acquisition.

Suite au rendu de l'étude citée précédemment, nous savons désormais que l'opération est viable pour un bailleur public dans la mesure où la commune réaliserait l'acquisition.

Dans ce contexte, et considérant l'obligation pour le budget communal de recourir à des financements extérieurs pour payer cette acquisition, monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer une demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2025 avec le plan de financement ci-après :

### DÉPENSES

Principaux postes de dépenses	Montant HT TVA non récupérable
<b>Dépenses d'investissement</b>	
Acquisition	176 000.00€
<b>TOTAL</b>	<b>176 000.00€</b>

Envoyé en préfecture le 27/12/2024

Reçu en préfecture le 27/12/2024

Publié le

ID : 074-217402908-20241219-24\_09\_02-DE



RECETTES

Ressources (origine du financement)	Type d'aide	Montant HT	taux
DETR 2024		35 200.00€	20%
Autofinancement (emprunt banque territorial)		140 800.00€	80%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>176 000.00€</b>	<b>100%</b>

Conscient que cette demande de DETR impose à l'Etat une analyse particulière, le taux demandé est un taux maximum.

**Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité :**

- **AUTORISE** monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention dans la cadre de la DETR 2025 ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2025.

Ainsi fait et délibéré,

Au registre suivent les signatures,

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
**François COUTAGNE**



Le Maire,  
**Jérémy VALLAS**



Acte certifié exécutoire le : 27/12/2024  
Télétransmis en Préfecture le : 27/12/2024  
Notifié ou publié le : 27/12/2024

**La présente délibération est transmise à :**  
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville  
Madame le Trésorier de Sallanches